



2 rue de la Mairie
35250 Saint-Médard-Sur-Ille
Téléphone : 02.99.55.23.53
Courriel : mairie@saint-medard-sur-ille.fr

MAIRIE
de
Saint-Médard-sur-Ille

CONVOCATION
aux membres du
Conseil Municipal

Conseil municipal

Cher(e) collègue,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à la salle polyvalente le :

Lundi 27 juin 2019 à 20h30

Je vous prie de bien vouloir assister à cette séance, ou de transmettre un pouvoir à un conseiller présent.

Veillez agréer, cher(e) collègue, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

A St Médard s/Ille, le

Le Maire,

Noël BOURNONVILLE

Ordre du jour

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU PRÉCÉDENT	3
2. PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL	3
3. DECISION MODIFICATIVE BUDGET ASSAINISSEMENT	4
4. REVISION DES TARIFS MUNICIPaux : CANTINE	4
5. REVISION DES TARIFS MUNICIPaux : GARDERIE	5
6. REVISION DES TARIFS MUNICIPaux : ALSH.....	5
7. REVISION DES TARIFS MUNICIPaux : GOUTER	6
8. DEFINITION D'UN TARIF DE REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE POUR LES EXTERIEURS	6
9. ATTRIBUTIONS DE NOMS AUX SALLES COMMUNALES.....	6
10. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL ET RECRUTEMENT	7
11. TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT.....	7
12. AVIS CONCERNANT LE RATTACHEMENT AU LYCEE DE LIFFRE.....	8
13. FONDS DE CONCOURS	9
14. VENTE DE FONCIER COMMUNAL	10
15. DRAPEAU CITOYEN DE LA PAIX.....	11
16. SUBVENTION ASSOCIATION 2019	11
17. INFORMATION DES ACTES SIGNES PAR LE MAIRE EN VERTU DE SA DELEGATION.....	11

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU PRÉCÉDENT

Présentation : Noël BOURNONVILLE

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte rendu du conseil municipal du 03 Juin 2019.

Pièce jointe : Compte rendu

2. PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Présentation : Christian Roger

Le projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) a été voté à l'unanimité en conseil communautaire le 12 mars 2019.

Le PCAET est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire. Il doit concrétiser l'engagement politique à devenir un territoire à énergie positive.

Ce projet est actuellement instruit par l'Autorité Environnementale (AE) puisqu'il est soumis à une évaluation environnementale obligatoire. L'AE doit rendre un avis d'ici fin juin, qui sera à soumettre en bureau puis en conseil communautaire, avant de lancer la consultation du public à l'automne. Le bureau communautaire a souhaité dans le même laps de temps solliciter l'avis des communes sur le PCAET.

C'est pourquoi il est demandé aux conseils municipaux d'émettre un avis concernant le PCAET pour qu'il puisse être pris en compte par le conseil communautaire de septembre en même temps que l'avis de l'autorité environnementale.

M. ROGER, vice-Président en charge de la transition énergétique, sera présent pour présenter le PCAET au conseil municipal.

Pièce jointe : Rapport

3. DECISION MODIFICATIVE BUDGET ASSAINISSEMENT

Présentation : Sophia RIOT

Dans le cadre de la reprise des données informatiques sur le logiciel, l'amortissement du bien N°3.2004 « Renouvellement des équipements du poste de refoulement » indique la dernière année d'amortissement 2020 au lieu de 2019. Il manquait par conséquent 0.05 € pour solder cet amortissement sur l'année 2019 ainsi la délibération 2019-29 a été prise afin de pallier ce manque.

Cependant il s'avère nécessaire de procéder à un complément à cette Décision Modificative puisque celle-ci n'était pas équilibrée.

Il est nécessaire de :

- soustraire 0.05€ au compte 023 *Virement à la section d'investissement* en section de fonctionnement
- soustraire 0.05€ au compte 021 *Virement de la section d'exploitation* en section recettes d'investissement.

Ainsi il est proposé au conseil municipal de compléter par délibération la DM n°1 du budget assainissement afin que celle-ci se présente tel que :

DM n°1 Modification			
Section dépenses de fonctionnement		Section recettes d'investissement	
Chapitre 042 Compte 6811 Dotations aux amortissements	+0,05€	Chapitre 040 Compte 28158 Autres installations	+0,05€
Section dépenses de fonctionnement		Section recettes d'investissement	
023 - Virement à la section d'investissement	-0,05€	021 - Virement de la section d'exploitation	-0,05€
TOTAL	0	TOTAL	0

4. REVISION DES TARIFS MUNICIPAUX : CANTINE

Présentation : Isabelle PARIS

Les tarifs de la cantine actuellement en vigueur sont les suivants :

	2018-2019
Prix du repas enfant	3.35€
Prix du repas adulte	4.55€

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur la révision des tarifs de la cantine.

5. REVISION DES TARIFS MUNICIPAUX : GARDERIE

Présentation : Isabelle PARIS

Les tarifs de la garderie actuellement en vigueur sont les suivants :

	2018-2019
Heure garderie	1.55 €

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur les tarifs de la garderie.

6. REVISION DES TARIFS MUNICIPAUX : ALSH

Présentation : Isabelle PARIS

Les tarifs appliqués aux familles des autres communes dépendent des subventions consenties par ces communes, fixées par convention avec la commune de Saint-Médard-sur-Ille.

Les tarifs en vigueur sont les suivants :

		Tarifs 2018-2019				TOTAL 2018-2019 avec repas et goûter	
	QF	½ Journée	Journée complète hors repas et hors goûter	Repas	Goûter	½ Journée	Journée complète
Commune de Saint Médard sur Ille	De 0 à 955€	4.50 €	9	3.35 €	0.50 €	8.35 €	12.85 €
	955€ et plus	5.51 €	11.02 €	3.35 €	0.50 €	9.36 €	14.87 €
Autres communes	De 0 à 955€	13.49 €	26.98 €	3.35 €	0.50 €	17.34 €	30.83 €
	955€ et plus	14.50 €	29 €	3.35 €	0.50 €	18.35 €	32.85 €

Après présentation et délibération il sera demandé au conseil municipal de se prononcer sur une révision de la tarification en vigueur.

7. REVISION DES TARIFS MUNICIPAUX : GOUTER

Présentation : Isabelle PARIS

Dans le cadre de la révision des tarifs municipaux il est demandé au conseil municipal après présentation des éléments de se prononcer sur la nouvelle tarification des goûters.

Pour mémoire la tarification en vigueur au titre de l'année scolaire 2018-2019 est de 0.50€ par goûter.

8. DEFINITION D'UN TARIF DE REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE POUR LES EXTERIEURS

Présentation : Isabelle PARIS

Dans le cadre d'évènements organisés par la municipalité des personnes extérieures à l'école et la commune peuvent avoir accès aux services du restaurant scolaire.

Aucun tarif n'est prévu à cet effet, ainsi il est demandé au conseil municipal de se positionner sur l'instauration d'une tarification.

9. ATTRIBUTIONS DE NOMS AUX SALLES COMMUNALES

Présentation : Noël BOURNONVILLE

La salle de la mairie, la salle polyvalente, la salle du conseil et la salle des sports ne sont actuellement pas nommées. La commission bâtiment a étudié la possibilité de les baptiser.

Il est proposé au conseil municipal de nommer :

- La salle de la mairie : Salle Jacques Jérôme FONTAINE
- La salle polyvalente : Salle Anne-Marie RIVIERE
- La salle du conseil : Salle Jeanne TEXIER
- La salle des sports : Salle Octave JUS

10. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL ET RECRUTEMENT

Présentation : Isabelle PARIS

Dans le cadre d'une recherche d'amélioration de la qualité du service rendu à la population, une réflexion a été menée afin de réorganiser le service ALSH.

Considérant la nécessité d'épauler la directrice du service dans ses activités, ainsi que de la suppléer durant ses absences,

Considérant qu'un certains nombres de tâches au sein de ce service sont effectuées par un agent intérimaire (goûter, TAP...),

Considérant le départ d'un animateur (adjoint d'animation territorial) de la collectivité,

Il est proposé ce qui suit,

- 1) Augmentation de la durée du temps de travail du poste d'adjoint d'animation de 11/35^e à 28/35^e sous réserve de la saisine et de l'avis du comité technique:

Il est proposé d'additionner les 11heures/semaine d'ALSH effectuées par un animateur (quittant la collectivité) aux 17heures/semaine (TAP, goûter, temps du midi) effectuées par un agent intérimaire.

- 2) Le recrutement d'un adjoint d'animation territorial sur le poste d'Adjoint d'animation territorial 28/35^e :

Missions principales :

-Diriger l'accueil dans le cadre de la réglementation fixée par la DDCSPP sur des temps définis avec la direction.

-Accueillir et animer en toute sécurité les enfants dans le cadre de l'accueil ALSH extra-scolaire et périscolaire,

-Traduire en actions concrètes les objectifs du service (projet éducatif du secteur).

Autres missions :

- Surveillance garderie,

- Surveillance temps du midi.

11. TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT

Présentation : Noël BOURNONVILLE

La loi NOTRE impose le transfert de la compétence « Assainissement collectif » aux EPCI au 1^{er} janvier 2020. La loi Ferrand amende cette réglementation en y apportant la possibilité de report du transfert au plus tard le 1^{er} janvier 2026, si une minorité de blocage s'exprime avant le 1^{er} juillet 2019.

L'étude menée par la CCVIA sur ce sujet a abouti à différents constats :

- L'ensemble des 19 communes présentent des budgets annexes excédentaires,
- Le calcul « Excédents – [Capital Restant Dû + Travaux urgents à financer] est partout négatif. Dans le cas du transfert, il est nécessaire de transférer ces excédents. Dans le cas contraire, ils devront être reconstitués par la CCVIA, en augmentant le prix facturé à l'utilisateur.
- Les modes de gestion ainsi que les tarifs (de 1.50€/m³ à 3.55€/m³) sont disparates tout comme les durées des contrats de délégation existants,
- Certaines communes ont une évolution nécessaire dès 2020. Par exemple :
 - Un diagnostic réalisé en 2016 par EF Etudes met en avant dans ses conclusions que la station d'épuration de Saint-Médard-Sur-Ille à un potentiel de raccordement inférieur au nombre de logements prévus par la ZAC, mais également qu'elle n'est pas en mesure de respecter le niveau de rejet. Des mesures devront être prises : notamment mise en place de mesure compensatoire (achat de foncier et études à prévoir).
 - Disparition du syndicat intercommunal auquel Mouazé, adhère avec Chasné-sur-Illet,
 - Montreuil-sur-Ille dont la capacité de traitement actuelle de la station ne permet pas d'accueillir la population prévue par la ZAC,
 - Andouillé-Neuville doit construire un nouvel équipement,
 - La station de Vignoc-La Mézière doit être modernisée,
 - Travaux techniques prévus sous maîtrise d'ouvrage communal qui n'ont pas les moyens d'ingénieries.
- Le transfert dès 2020 permettrait à la CCVIA de bénéficier de financements d'études, comme l'établissement d'un schéma directeur (assuré jusqu'en 2021).

Pièce jointe : synthèse

12. AVIS CONCERNANT LE RATTACHEMENT AU LYCEE DE LIFFRE

Présentation : Isabelle PARIS

La Région a décidé en juin 2015 la construction d'un nouveau lycée à Liffré.

La loi Notre confie aux Régions la définition des districts de recrutement des élèves conjointement avec les académies. La région étant de surcroît compétente en matière de transport scolaire.

L'académie a effectué des propositions pour la sectorisation du lycée de Liffré, la Région se basant sur celles-ci afin de réaliser une analyse de l'organisation des futurs transports scolaire.

Ainsi par courrier en date du 23 juin 2017 la commune de Saint-Médard-Sur-Ille a été informée que ces propositions impliquaient son intégration au secteur de recrutement du futur lycée de Liffré pour la rentrée 2020.

Ce même courrier demandait au conseil municipal d'émettre un avis sur cette proposition afin de la soumettre à Mr le Recteur d'Académie.

L'impact de cette sectorisation pourrait avoir des conséquences néfastes pour la commune et ses élèves notamment de par la perte de souplesse en matière de transports, mais également sur le futur de lignes TER : suppression de lignes.

Par sa délibération n°2017-65 le conseil municipal a émis un avis défavorable au rattachement des élèves de St-Médard-sur-Ille au futur lycée de Liffré.

Par courrier en date du 04 juin 2019 la Région a notifié à la commune son rattachement au lycée de Liffré. Par ce même courrier elle espère un changement de position de la commune.

Or après renseignement pris auprès des services de la Région, il s'avère que la délibération n°2017-65 n'a pas été prise en compte dans le processus décisionnel. En effet ils auraient dû, suite à la réception de la délibération, recontacter la commune il y a 6 à 8 mois afin d'entamer un processus d'échange. Cela n'a pas été fait, il s'agit d'un oubli, un manquement. C'est une erreur qu'ils reconnaissent.

A ce titre il est souhaité pouvoir faire valoir le point de vue de la commune le plus rapidement possible notamment par un avis du conseil municipal. Cet avis aurait dû être accompagné d'un avis de toutes les familles, cependant au vu des circonstances il sera demandé au conseil municipal de se positionner sur ce sujet et sur les suites à donner.

Pièce jointe : Courrier 2017, courrier 04 juin 2019

13. FONDS DE CONCOURS

Présentation : Noël BOURNONVILLE

M. le Maire rappelle que dès 2015 des démarches ont été entreprises afin de lancer la rénovation de la salle des sports. L'opération s'est achevée au cours de l'année 2019.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

SALLE DE SPORTS

	DEPENSES HT		RECETTES
Compte 2031	49 795,85 €	Compte 1321	15 072,71 €
<i>Frais d'études</i>		<i>Valorisation CEE</i>	
Compte 2184	13741,08	Compte 1323	149 775,00 €
<i>Mobilier</i>		<i>DEPARTEMENT PLAN DE RELANCE</i>	
Compte 2188	1 620,00 €		
<i>Autres immobilisations corporelles</i>			
Compte 2313	564 737,05 €		
<i>Constructions</i>			
TOTAL DEPENSES	629 893,98 €	TOTAL RECETTES	164 847,71 €
RESTE A CHARGE HT POUR LA COMMUNE			465 046,27 €

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assuré, hors subventions, par la commune, il est proposé au Conseil Municipal :

- de solliciter un fonds de concours de 102 980 € auprès de la Communauté de Communes du Val d'Ille-Aubigné.

- de donner tout pouvoir à M. le Maire pour signer tout acte afférant à cette demande.

14. VENTE DE FONCIER COMMUNAL

Présentation : Noël BOURNONVILLE

Lors d'une entrevue en date du 29 avril 2019 entre les représentants des exploitants de la société SOGETRAP et M. Le Maire a été évoquée l'existence de parcelles communales présentes sur le site de la carrière.

Ces parcelles, de 83m² et de 635m², sont des extrémités de chemins n'ayant plus d'objet de desserte de parcelles.

Ainsi par courrier, en date du 13 mai 2019, M. Guy LE MOIGNE, Directeur général de SOGETRAP, sollicite la commune afin de déclasser ces parcelles et de les acquérir.

Après délibération il sera demandé au conseil municipal de se positionner sur cette proposition et de permettre à M. Le Maire de signer tout document relatif à la gestion de ce dossier.

Pièces jointes : Courrier de demandes et plan

15. DRAPEAU CITOYEN DE LA PAIX

Présentation : Sophia RIOT

Par un courrier en date du 20 avril 2019 l'association des anciens combattants a fait part d'une demande de participation exceptionnelle dans le but d'acquérir un drapeau des « citoyens de la paix ».

Ainsi ils sollicitent de la part de la commune une participation de 50% du montant du devis.

Pièces jointes : Courrier et devis

16. SUBVENTION ASSOCIATION 2019

Présentation : Sophia RIOT

Lors de l'examen des demandes de subvention, il s'est avéré que certains dossiers étaient incomplets.

Ainsi l'association « la troupe se m'Art » a depuis complété sa demande.

Il sera demandé au conseil municipal après présentation et délibération de se prononcer sur l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2019.

17. INFORMATION DES ACTES SIGNES PAR LE MAIRE EN VERTU DE SA DELEGATION

Présentation : Noël BOURNONVILLE

Devis : Aménagement PMR devant restaurant 4 092,00€ TTC

Devis : Mise en conformité de la mairie 1 704,00€ TTC

INFORMATIONS DIVERSES

- Date du prochain conseil municipal :

➤ Restaurant : appel à candidatures